

Grenoble et sa région

GRENOBLE Deux des projets pré-sélectionnés gardent à l'activité son statut non-lucratif, le troisième allie privé et public

À la Mut', trois repreneurs... pour un soulagement

Propos recueillis par Isabelle CALENDRE



Après des semaines de tension, le principal actionnaire du Groupe hospitalier mutualiste vient d'annoncer la présélection de trois dossiers, pour la reprise du GHM. Explications avec Denis Philippe, vice-président d'Adrea.

Depuis l'annonce de la future cession du GHM, les opposants ont multiplié les actions, dénonçant la probable vente à un acteur privé lucratif (lire p. 9). Vendredi, le bureau de l'UMG-GHM a annoncé avoir retenu trois projets. Et surprise : pas de "privé lucratif" dans le lot ! Denis Philippe, vice-président d'Adrea mutuelle (actionnaire principal), répond à nos questions.

Comment s'est déroulée la sélection des dossiers ?

« Nous avons reçu une dizaine de manifestations d'intérêt. Nous en avons au final

retenu trois. Ce sont des dossiers qui “tiennent la route” : ils garantissent l’emploi comme il est ; les conditions d’accueil des patients restent les mêmes ; la qualité et l’accessibilité de l’offre de soins et du plateau technique ne sont pas changées ; la prise en compte des intérêts mutualistes est maintenue. C’était quelque chose de sensible pour nous. »

Concrètement, qui avez-vous retenu ?

« Les acteurs que nous avons retenus ne sont pas du secteur marchand. Il y a deux projets en Espic (Établissement de santé privé d’intérêt collectif, à but non lucratif), qui donc garderaient le même statut que celui que le GHM a aujourd’hui. On peut dire que ces deux repreneurs relèvent de l’économie sociale et solidaire. Le troisième projet est sur un partenariat privé/public, soit un montage avec un privé adossé à un établissement de santé public local. Je ne peux en dire plus : la réglementation nous interdit d’annoncer les noms. »

Que va-t-il se passer désormais ?

« On va entrer dans la deuxième phase : ils vont nous demander des informations supplémentaires et cela va déterminer au final le prix de vente. Dans notre choix, nous avons retenu des acteurs en capacité de maintenir l’existant, qui ont les moyens économiques de pouvoir développer l’outil. On ne veut pas se retrouver avec une catastrophe dans quelque temps. Ce qui est important aussi, c’est que les trois propositions reprennent l’ensemble : l’activité et l’immobilier. On garantit l’emploi, les pratiques médicales qui sont sur le site, le service public, la prise en charge des dépassements d’honoraires, les urgences, la maternité, l’oncologie : tout ça ne bouge pas. »

La décision finale est attendue en juin ?

« Oui. Précisons que ce n’est pas Adréa mutuelle qui prend la décision, c’est bien ici, au sein du GHM, que cela se fait. Et c’est le conseil d’administration du GHM (au sein duquel Adréa est majoritaire, NDLR) qui prendra la décision finale. »

Il y a peu, vous évoquiez les difficultés du statut d’Espic. Votre choix surprend...

« C’est qu’on a eu une agréable surprise ! Nous, Adréa, nous sommes retirés car

nous n'avons pas la capacité de maintenir l'Espic. Ce n'est pas notre cœur de métier. C'est celui des acteurs que nous avons retenus. Ils ont les épaules pour cette reprise. Et c'est une bonne nouvelle. »



*Le GHM. « Nous, on ne veut pas gagner de l'argent : on veut que l'outil perdure », insiste Denis Philippe.
Photo Le DL /Isabelle CALENDRE*